

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2014

**Etaients présents :** Mmes et Mrs SALLIOU P. (maire) – BOLLOCH J. – HENRY B. – THOMAS D.– FREMONT L. (adjoints) – BECHET C. – BROUDIC F. – CARO D. – COCGUEN M.J. – CORRE B. – CREEL G. – FORT M. - GALARDON P. – PERENNES-LAURENCE S. – LOUIS G. –LE BAIL J. – LE GUILLOU G. - PICAUD C. – SIMON A. – SIVINIANT Y.

**Absents excusés :**

M. LE FOLL qui donne pouvoir à P. SALLIOU  
B. MABIN qui donne pouvoir à G. CREEL

**Absente :**

M. LOW

M. Loïc Frémont a été nommé secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance de conseil municipal, M. le Maire fait part des questions diverses qui seront évoquées lors du conseil :

- Election d'un 6è adjoint
- PLU de Saint-Agathon
- Actualités de Guingamp communauté
- Centre aide alimentaire : désignation d'un suppléant
- Jury d'assises

M. Guillaume Louis demande que 2 questions soient également inscrites :

- Entreprise Dolmen
- Formation des élus

### **I Adoption du PV de la dernière séance**

M. le Maire demande s'il y a des observations concernant le PV de la séance du conseil du 14 avril dernier.

M. Guillaume Louis formule 2 remarques :

1) Il fait remarquer que les conseillers délégués sont nommés par arrêté du maire. Or, sur le compte-rendu, il est stipulé que le conseil municipal a voté à l'unanimité la nomination des conseillers délégués.

M. le Maire répond qu'effectivement les conseillers délégués sont nommés par arrêté, mais que le conseil municipal a entériné ces nominations.

2) M. Guillaume Louis demande l'inscription des questions diverses préalablement sur le rapport de présentation, afin de pouvoir les étudier.

M. le Maire répond qu'entre la transmission du rapport de présentation et la date du conseil, de nouvelles questions sont inscrites à l'ordre du jour, en fonction de l'actualité des sujets.

M. le Maire informe qu'un rapport de présentation n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Mme Christine Béchet note également que, lors du conseil du 14 avril, M. Loïc Frémont a présenté un projet de restauration d'un panneau de l'église, mais elle s'étonne que cette proposition ait été suivie d'un vote du conseil, sans explication réelle quant à l'adoption du projet.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas eu d'opposition et remercie vivement M. Loïc Frémont pour son implication quant à la restauration de ce patrimoine.

## II Modification N°3 du PLU

Mme Josette Bolloch expose que, dans le cadre de la construction de 8 logements sociaux au Rucaër, près de la rue des Châtaigniers, par Guingamp Habitat dans le cadre de l'ANRU, il est nécessaire de modifier le zonage.

En effet, la parcelle AR 50 d'une superficie de 2 894 m<sup>2</sup> est classée en zone AUs et elle propose de la classer en zone Aur (future zone ouverte à l'urbanisation). Cette parcelle est en cours d'acquisition par la commune.

M. Le Maire informe que le coût de cette opération s'élèvera pour la commune à environ 1 500 €. La commune cèdera le terrain à Guingamp Habitat pour l'euro symbolique.

M. Guillaume Louis demande si c'était le seul terrain disponible sur la commune pour la construction de ce type de logements, et regrette le manque de mixité sociale. En effet, ces logements seront situés à proximité d'autres logements sociaux.

M. le Maire répond que c'est le seul emplacement disponible. D'autres emplacements avaient été proposés, mais abandonnés pour des contraintes techniques.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à lancer la procédure de modification n°3 du PLU.

## III Modification du tableau des effectifs

M. Bernard Henry fait part que, suite à la commission administrative paritaire (catégorie C), des avis favorables ont été émis pour les grades suivants :

- Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Mme Christelle Louis, affectée aux écoles et à la bibliothèque, et M. Goulven Le Roux, aux services techniques, sont concernés par ces promotions.

M. Bernard Henry propose de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 :

1	Adjoint technique pl 1 <sup>ère</sup> classe	TC	01.01.2008
1	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	28h46'	01.01.2008
1	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	24h20'	01.01.2007
1	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	30h27'	01.09.2008
1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TC	01/01/2011



121 hectares sont classés en zones humides, la superficie totale de la commune s'élevant à 784 hectares. Le document a été mis à la disposition du public du 3 février au 3 mars 2014. Une remarque d'une association environnementale a été faite a posteriori. Avant de valider définitivement cette étude, M. le Maire propose au conseil d'approuver cette observation, déjà validée par le groupe de travail.

M. Pierrick Galardon demande quelle suite a été réservée au terrain dédié aux déchets inertes de la commune.

M. le Maire répond que la régularisation administrative est en cours. Il indique qu'il est préférable de stocker les déchets en vue de les recycler.

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'inventaire des zones humides élaboré par le SMEGA.

## **VI Adhésion groupement d'achat d'énergies**

M. le Maire fait part que le syndicat départemental d'énergie a proposé ses services pour mutualiser les procédures d'achat, soumises au code des marchés publics, pour le gaz et l'électricité. Ainsi, M. le Maire propose la signature d'une convention avec le SDE pour satisfaire à cette obligation.

M. Gérald Créel informe qu'il a participé à une réunion du SDE, qui a obtenu une mutualisation des achats d'énergie au niveau des 4 départements bretons.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la signature de cette convention avec le SDE.

## **VII Extension éclairage public**

M. le Maire fait part que le SDE a fait une étude pour une extension de l'éclairage public à La Villeneuve suite à la construction de 2 logements.

Mme Christine Béchet demande si la réalisation de cet ouvrage s'effectuera en ligne aérienne ou souterraine.

M. le Maire répond qu'il y aura seulement une pose d'un lampadaire, en prolongement de l'existant.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette extension.

## **VIII Régie bibliothèque – Modification**

M. Loïc Frémont explique qu'une foire aux livres aura lieu à la bibliothèque le 14 ou 21 juin prochain. Il est donc nécessaire de modifier l'arrêté de la régie bibliothèque afin de percevoir les fonds reçus lors de cet événement. Le prix des ouvrages a été fixé de 0.20 € à 1 €

M. Bernard Henry déclare que c'est une très bonne initiative. Ainsi, de nombreuses BD et divers ouvrages seront mis à la vente, propos corroborés par Mme Yolande Siviniant.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification de la régie de la bibliothèque.

## **IX Questions diverses**

## **Détermination du nombre des adjoints**

M. le Maire rappelle que la commune peut disposer de 6 adjoints. Le conseil municipal, dans sa séance du 28 mars dernier, a créé 5 postes d'adjoint.

M. le Maire informe que la délibération concernant l'octroi d'indemnités aux élus a été annulée suite au contrôle de légalité, concernant la répartition de l'enveloppe budgétaire.

M. le Maire propose d'y remédier en effectuant un rééquilibrage des différents domaines de compétences, et il demande la création d'un poste de 6<sup>e</sup> adjoint, en fixant comme taux d'indemnité : 4.47 % de l'indice 1015.

Afin de respecter la parité, M. le Maire propose une candidature féminine. Cette question a été étudiée en bureau qui a décidé de présenter la candidature de Mme Béatrice Corre.

M. le Maire demande de passer au vote.

Avec 19 voix pour, et 3 abstentions (M. G. Louis, Mme C. Béchet, M. P. Galardon) le poste de 6<sup>e</sup> adjoint est créé, et Mme Béatrice Corre est proclamée 6<sup>e</sup> adjointe, en charge de l'enfance et de la jeunesse (moins 3 absentions : G. Louis, C. Béchet, P. Galardon).

M. le Maire s'interroge sur l'abstention des membres de la minorité.

M. Guillaume Louis répond qu'il vote dans un esprit de cohérence, de façon identique aux précédentes séances de conseil.

## **Actualités de Guingamp communauté**

M. le Maire déclare qu'il a très mal vécu la dernière séance du conseil communautaire.

M. Guillaume Louis voudrait des précisions quant à la présence des suppléants au conseil communautaire et se déclare satisfait que des conseillers municipaux puissent y siéger.

M. le Maire répond qu'auparavant, il n'y avait pas de suppléant. Il ajoute qu'il est nécessaire que le binôme « titulaire/suppléant » fonctionne bien.

M. Christian Picaud précise qu'un règlement intérieur existe, et qu'il faudra bien préciser la place de chacun. En tout état de cause, la présence du suppléant est nécessaire lorsque le titulaire est absent.

Mme Béatrice Mabin souligne l'importance, pour les délégués suppléants, de pouvoir siéger à la première commission pour mieux connaître son rôle et ses compétences.

## **Centre d'aide alimentaire**

Mme Denise Thomas cherche un suppléant pour l'assister dans les différentes réunions du centre d'aide alimentaire. Elle déclare qu'il y a environ 2 conseils d'administration/an.

Pabu est l'une des communes de Guingamp Communauté ayant le plus grand nombre de bénéficiaires.

M. le Maire déclare que cela explique la réelle pauvreté du pays de Guingamp.

M. Gabriel Le Guillou propose sa candidature en tant que suppléant au centre d'aide alimentaire.

Mme Denise Thomas le remercie pour son investissement.

## Révision du PLU de Saint-Agathon

M. le Maire explique que la commune peut émettre un avis concernant la révision du PLU de Saint-Agathon, en tant que commune limitrophe.

M. Christian Picaud informe que la future zone Saint-Loup a une vocation commerciale et artisanale. Or, la commune de Saint-Agathon, qui possède une zone à vocation industrielle et artisanale, voudrait transformer une superficie de plus de 2 ha, située avenue du Goëlo (bâtiments de la société Odisor), en zone à vocation commerciale.

M. Christian Picaud explique qu'à cet endroit le trafic est déjà très dense avec une moyenne de 13 000 véhicules/jour.

De plus, un projet de plateforme de fret est prévu à l'arrière de l'entreprise Farmor, ce qui va engendrer une augmentation de la circulation des poids lourds à cet endroit.

De ce fait, M. Christian Picaud propose d'émettre un avis défavorable contre la transformation d'une zone classée en UY en UYc.

De plus, Mme Josette Bolloch a noté l'implantation d'une future zone commerciale à proximité du Cozen, d'une superficie de 7 Ha. Cette installation impacterait également la zone de Saint-Loup.

M. Loïc Frémont rappelle qu'il y a eu création d'un schéma d'aménagement commercial définissant la vocation des différentes zones d'activités au sein du territoire de Guingamp communauté. On ne peut pas continuellement déroger à ce schéma, et la zone en question n'en fait pas partie.

Quant à la zone de Saint-Loup, M. le Maire évoque la situation des garages Toyota et Ford à Pabu, qui subissent actuellement de fortes pertes financières.

M. Guillaume Louis répond que le commerce automobile subit, dans l'ensemble, une baisse d'activité.

M. Dominique Caro s'oppose à cette remarque : les garages Toyota et Ford sont trop éloignés de la RN 12, contrairement au garage Citroën, par exemple, situé à Bellevue.

M. le Maire rappelle que Toyota et Ford se sont installés à Pabu, car l'enseigne Super U devait s'implanter près du lycée du Restmeur. En 2001, ce projet avait été soutenu par le Maire de Guingamp. Or, en 2007, la commune de Guingamp s'est opposée au projet.

M. le Maire espère le développement de la zone de Saint-Loup pour équilibrer l'aménagement du territoire communautaire.

M. Guillaume Louis souhaiterait la présence de commerces de proximité sur cette zone, mais n'est pas favorable à la création d'un futur pôle commercial.

M. le Maire rappelle que la commune de Saint-Agathon bénéficie de 730 000 €an au titre de la taxe sur le foncier bâti industriel, alors que Pabu n'obtient que 20 000 € à ce titre. M. le Maire indique que la répartition du FBI a été modifiée en 2011 ; la commune où s'installerait une entreprise percevrait 10% du FBI, le reste étant réparti entre Guingamp communauté et les autres communes de Guingamp communauté.

M. Gérald Créel s'interroge sur le changement de zonage du PLU de Saint-Agathon, quant à la zone de Bellevue, et note l'incohérence de cette situation. Il rappelle que cette zone a engendré la suppression de petits commerces au bourg de Saint-Agathon.

M. Loïc Frémont déclare qu'en ce qui concerne la zone de Kerhollo à Saint-Agathon, il n'y a pas eu de schéma de cohérence globale, ce qui a engendré des coûts importants, de l'ordre de 800 000 € avec la création de 3 bassins d'orage : Kerhollo, Notre-Dame, l'Alouette.

M. Pierrick Galardon demande la raison pour laquelle Guingamp communauté continue d'acquérir des terrains, alors que 40 hectares sont totalement vides.

M. le Maire précise que Guingamp communauté n'avait plus de réserve foncière en 2008. M. Christian Picaud répond que Guingamp communauté n'achète plus de nouveaux terrains.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis défavorable concernant la transformation à Bellevue d'une zone UY en zone UYc.

### **Tirage jurés d'assises**

M. le Maire demande de procéder au tirage des jurés d'assises. Ont été tirés au sort à partir de la liste électorale :

- M. Clech Alexandre
- M. Duigou Daniel
- Mlle Coeffic Cindy
- M. Samy Christian
- M. Le Lay François
- M. Omnes Didier

Un courrier leur sera adressé. Mais, c'est le Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc qui établira définitivement la liste des jurés d'assises.

### **Entreprise Dolmen**

M. le Maire explique que l'entreprise Dolmen est en liquidation judiciaire, et que 46 salariés y travaillent encore, puisqu'il y eu 8 licenciements l'année dernière. M. le Maire a déjà rencontré le directeur. La société Armor Lux serait intéressée par le rachat de l'entreprise. La commune est attentive à la situation.

M. le Maire évoque également la liquidation judiciaire de la société ABC Déco, située sur la zone du Rucaër ; 8 salariés ont été licenciés.

### **Formation des élus**

M. le Maire rappelle que les élus peuvent bénéficier de formations, avec priorité aux adjoints et aux conseillers délégués. L'ARIC organise notamment plusieurs stages et il invite l'ensemble du conseil à s'y inscrire.

M. Bernard Henry remercie l'ensemble du personnel et des élus pour leur participation à la rencontre organisée vendredi dernier.